



**REPONSES AUX CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION GRAND PUBLIC (31/08-15/09) SUR LE PROJET DE RENOVATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG**

*12 décembre 2023*

*Précisions :*

- *Toutes les contributions reçues sont traitées dans ce document, sauf celles qui considèrent le projet positivement.*
- *La contribution du collectif des Pissenlits (commerçants) ne fait pas l'objet d'une réponse écrite dans ce document puisque le projet définitif d'aménagement a été présenté au groupe le 4 décembre.*

## **Cahier mairie**

**Contribution 1 (« habitante de Lilia ») : il faut garder toutes les places de parking et les arrêts minute, mettre une aire de jeux ne servira à rien ; il ne faut pas mettre en sens unique la grand'rue ; il ne faut pas ravalier les immeubles ; il faut entretenir davantage le bourg.**

*Les résultats de la concertation sur le diagnostic du centre-bourg réalisée en 2021 indiquaient que celui-ci n'était plus agréable et donnait trop de places aux voitures. Afin d'apaiser les circulations et refaire de cet espace un lieu de rencontre, favorable aux commerces, aux familles et plus généralement aux piétons, la municipalité a choisi de faire du centre-bourg une vraie zone de rencontre et pour cela : de passer la grand'rue à sens unique, de renforcer la végétalisation, de réduire le nombre de places de stationnement et*



*de faire de la place pour du cheminement et des espaces de repos et de récréation, dont une aire de jeux. Une étude est actuellement en cours sur la colorisation des façades qui débouchera début 2024 sur un dispositif de soutien aux propriétaires.*

*Le choix d'une "zone de rencontre" est un compromis entre une piétonisation totale et la situation actuelle. Cette option semble être celle qui convient à une commune de notre taille (Référence Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement - CAUE).*

**Contribution 2 (P. Le Ru) : Faire une zone de rencontre pour piétons, vélos, trottinettes est une utopie ; la mise en sens unique de la grand'rue est une erreur ; trop de places de parking sont supprimées ; il faut faire un simple "ravalement" du bourg.**

*Le choix d'une "zone de rencontre" est un compromis entre une piétonisation totale et la situation actuelle. Cette option semble être celle qui convient à une commune de notre taille (Référence CAUE). Les voitures pourront toujours à l'avenir pénétrer dans l'hypercentre mais les piétons et les cyclistes deviendront prioritaires. Les places de parking seront en effet réduites par rapport à aujourd'hui, principalement sur la place de l'Europe (de 49 à 30 places). Ceci afin de faire de la place pour des espaces de cheminement, de repos et de récréation (dont une aire de jeux pour enfants) et de convivialité, ce qui permettra de renouveler l'attractivité du bourg. En parallèle, la mise en place d'une zone bleue pour lutter contre les véhicules ventouses et une meilleure signalisation des parkings alternatifs, comme ceux de la médiathèque ou de la place du Verger, accompagneront ce changement. La mise en sens unique (entrant) de la grand'rue résulte d'une étude d'impact et de comptages. L'étroitesse de la voie dans sa partie centrale plaide en faveur de ce changement.*

**Contribution 3 (Sébastien Le Got) : il y a eu une mauvaise communication sur le projet, le bourg devrait être plus propre et mieux entretenu ; il a manqué une**



**présentation de projets de piétonnisation positifs en amont ; on dit que les commerçants ont été concertés mais les commerçants disent qu'on ne les a pas concertés...Qui croire ? ne faudrait-il pas un référendum ?**

*Nous convenons que la communication avant la réunion publique du 22 mai était perfectible et nous en tirons quelques enseignements pour rendre compte de manière plus claire et accessible de l'évolution et des perspectives de ce projet. Tous les documents sont désormais accessibles sur internet (historique du projet compris). Nous envisageons la réalisation d'un support qui permettra aux habitants de se projeter sur le bourg d'après et à rendre compte de l'évolution du bourg dans le temps.*

*Le futur aménagement doit clairement permettre un entretien facilité des espaces verts. 2 ateliers de travail ont eu lieu au printemps avec le maître d'œuvre, le service espaces verts et des habitants. Les propositions de plantations seront adaptées.*

*Les commerçants ont été invités à toutes les phases du diagnostic au même titre que tous les habitants et usagers du bourg. Après la première réunion publique de présentation du scénario envisagé, la municipalité les ont a rencontré à plusieurs reprises.*

*Le référendum n'est pas un outil que la municipalité souhaite privilégier : Son aspect binaire "oui/non" "blanc/noir" ne correspond pas à la complexité du sujet.*

**Contribution 4 (M. Prigent) : la sécurisation du carrefour de Kroaz Boulig Treongar Treongar Nevez est attendue.**

*Proposition a été faite en novembre au collectif des résidents des rues adjacentes au projet (Michel Le Nobletz, Guissény et Kroaz Boulig principalement) de se revoir en février 2024 pour objectiver la situation du trafic dans ces rues et éventuellement envisager des aménagements dès l'année prochaine.*

*Ce collectif a été rencontré une première fois le 4 septembre.*



**Contribution 5 (Dorothee Le Saux) : Souhait que ne soit pas placé d'arbre ou de massif devant le restaurant ; les toilettes publiques devraient être bien visibles et fonctionnelles ; il faut conserver les stationnements et ne pas dépenser autant d'argent.**

*Le choix de parterres en pieds de murs sera discuté avec les propriétaires des maisons concernées. Ces plantations sont par ailleurs de plus en plus pratiquées dans un nombre croissant de communes et donnent toute satisfaction.*

*Les toilettes publiques seront légèrement repositionnées par rapport à leur localisation actuelle et resteront visibles malgré la plantation de nouveaux arbres.*

**Contribution 6 (pas de nom) : Imposer des contraintes aux véhicules est légitime ; ajouter des arbres autour de l'église est une bonne idée ; mais le réaménagement de la place de l'Europe est-il utile et rentable ? Quel bénéfice s'il n'y a pas plus d'espaces verts à cet endroit ? Etonnement sur la grande surface occupée par des pavés/minérale. Proposition d'améliorer la zone Mairie/Intermarché au lieu de toucher à la place de l'Europe.**

*Le projet vise clairement à redonner au centre-bourg toute son attractivité. Pour cela, la mise en sens unique de la grand'rue, la mise en place d'une zone de rencontre et la réduction des places de parking principalement sur la place de l'Europe contribueront à apaiser la circulation automobile et à recréer des espaces pour déambuler, se poser, faire la fête (d'où notamment ce large passage en enrobé clair le long du parking de l'Europe). La végétalisation (au sol et en pied de façade) participe à cette nouvelle ambiance en plus d'embellir l'espace public et de désimperméabiliser le sol.*

*La municipalité fait le choix de commencer par l'aménagement de l'hypercentre plutôt que par la zone de la mairie. Qui devra néanmoins à terme également être améliorée.*



**Contribution 7 (M et Mme Le Got) : il ne faut pas supprimer des places de parking ; il y a un risque de perte d'attractivité commerciale du centre-bourg ; entretenir l'existant est préférable à végétaliser davantage.**

*Le nombre de places de parking a été augmenté depuis la présentation du premier scénario au mois de mai. Le premier projet les réduisait à 58 dans le périmètre d'intervention, elles sont aujourd'hui 72. Un projet de zone bleue (qui favorise les rotations des voitures et lutte contre les véhicules ventouses) permettra un maintien voire une augmentation des possibilités de parking.*

*Le futur aménagement doit permettre un entretien facilité des espaces verts. 2 ateliers de travail ont eu lieu au printemps avec le maître d'œuvre, le service espaces verts et des habitants. Les propositions de plantations seront adaptées.*

**Contribution 8 (Ph Le Roy) : il faut conserver le parking de la place de l'Europe car se garer près de la médiathèque ou près de la salle J.Tanguy demande plus de temps et d'effort sur des trottoirs étroits et peu propices à une fréquentation importante ; il devient pénible de faire le bourg à pied donc on prend sa voiture ; diminuer le stationnement c'est prendre le risque de perdre des commerces, pousser à des incivilités ; il ne faut pas créer des sens uniques, ne pas couper les arbres ; végétaliser en plus n'est pas une nécessité.**

*Le parking de l'Europe est conservé mais le nombre de places de stationnement y est réduit. La municipalité compte sur un nouveau dispositif de zone bleue sur l'ensemble de l'hypercentre, pour favoriser les rotations et supprimer les véhicules ventouses, et ainsi de compenser voire augmenter le nombre de places disponibles. Les parkings alternatifs seront mieux signalés.*

*Concernant le début de la rue d'Armorique jusque la médiathèque : un cheminement piéton sur le trottoir nord (côté Carrefour) du fait de la largeur du trottoir est privilégié, d'où l'ajout dans le projet d'aménagement d'un plateau sur la route au niveau de la médiathèque afin*



*de sécuriser la traversée vers ce trottoir nord. Très peu d'arbres seront abattus et de nombreux autres seront plantés. La végétalisation contribuera à la nouvelle ambiance souhaitée, plus apaisée, en plus de désimperméabiliser le sol. Elle mettra également le bâti du bourg.*

*Le nouvel aménagement poursuit l'objectif de redonner toute son attractivité au centre-bourg et de mettre fin à sa « pénibilité ».*

*Enfin, le choix de mettre en sens unique (entrant) la grand'rue résulte d'une étude d'impact et d'un comptage ; l'étroitesse de la voie dans sa partie centrale plaide en faveur de ce changement.*

## **Sur la boîte mail dédiée à la concertation**

Nom	Adresse	Questions / suggestions	Réponses
Gourmelin	8 Grand rue	Décoller les massifs	Suggestion prise en compte mais non systématisée. Ce qu'il est possible de faire dans la Grand'rue ne l'est pas nécessairement ailleurs du fait de la largeur de la voirie.
Cosquer	Le bourg	Parking	Le nombre de places de parking est passé de 58 (1 <sup>er</sup> scénario envisagé au printemps 2023) à 72 (projet d'aménagement définitif), contre 96 actuellement. Projet de zone bleue qui permettra un maintien (voire une

			augmentation) des possibilités de parking. Ce choix permet de régler le problème des voitures ventouses. Quelques arbres seront abattus mais ceci sera compensé par la plantation d'autres bien plus nombreux qu'aujourd'hui.
Perrot David	Le bourg, Place de l'Europe	Plantations en pied de mur	Choix de parterres en pieds de murs qui seront discutés avec les propriétaires des maisons concernés. Ces plantations sont de plus en plus pratiquées dans un nombre croissant de communes et donnent toute satisfaction.
Mireille et Hervé Demarquet		Piétonisation du bourg l'été	Le choix de "zone de rencontre" est un compromis entre une piétonisation totale et la situation actuelle. Cette option semble être celle qui convient à une commune de notre taille (Référence CAUE)
Yann Gouez		Défaut de communication	La communication avant la réunion publique était perfectible et la municipalité a souhaité en tirer des enseignements pour rendre compte de manière plus claire et accessible de l'évolution et des perspectives de ce projet. Tous les documents sont désormais accessibles sur internet (historique du projet compris). Nous envisageons la réalisation d'un support

		qui permettra aux habitants de se projeter sur le bourg d'après et de rendre compte de l'évolution du bourg dans le temps.
	Manque d'étude d'impact sur la modification de la circulation	Un comptage et une étude ont été réalisés, conduisant au choix du passage de la Grand'rue en sens unique entrant. Cette seule et unique modification du sens de circulation sera suivie d'un travail progressif d'adaptation des rues périphériques en concertation avec les riverains.
	Trop grand espace minéralisé sans stationnement	Surface réduite de manière à conserver l'accueil possible d'un maximum de trois camions type <i>food truck</i> et un cheminement piéton serein du nord jusqu'au sud du bourg.
	Cheminement piéton manquant côté est de l'église	Sujet non encore traité qui sera pris en compte.
	Alentours du presbytère	La municipalité a pris la décision en novembre d'acquérir finalement la parcelle sur laquelle se trouve la maison paroissiale. La future destination du bâtiment n'est pas arrêtée mais ses pourtours seront intégrés au nouvel espace public.

		Renforcement de la signalétique en faveur des parkings adjacents	Ce travail sera engagé au 1 <sup>er</sup> semestre 2024 et durant tout le temps des travaux jusqu'à la réception. Réalisation de disque de stationnement zone bleue distribué aux habitants.
		Abri vélo dans le bourg	Investissement pertinent à projeter.
Abjean		Maintien du sens unique du crédit agricole à la grand rue	Après échanges et réflexions nous ne retenons pas le sens unique pour ce segment conformément aux préconisations du bureau d'études qui a travaillé sur ces questions de mobilités. Cette section sera confirmée en "zone de rencontre" qui donne une priorité aux piétons.
		Zone piétonne "place de l'église" et rue du Verger	Le choix de "zone de rencontre" est un compromis entre piétonisation et la situation actuelle. Cette option semble être celle qui convient à une commune de notre taille (Référence CAUE)
		Rue Michel Le Nobletz à réserver aux riverains	Statut de cette rue conservé en l'état pour l'instant. Un état des lieux partagé sur la situation de cette rue sera engagé début 2024 avec les riverains (un collectif a été rencontré par les élus le 4 septembre).
Anna Oguer		Parking place de L'Europe	Format de la place de l'Europe de réajusté



Maïté Belle		Sens de la circulation et sécurité piéton rue Michel Le Nobletz	Statut de cette rue conservé en l'état pour l'instant. Un état des lieux partagé sur la situation de cette rue sera engagé début 2024 avec les riverains (un collectif a été rencontré par les élus le 4 septembre). Le sens de la circulation de la rue MLN sera donc étudié dans ce cadre.
		Liaison « Bourg / Armorica / Petit Prince »	Cheminement piéton sur le trottoir nord (côté Carrefour) qui sera favorisé grâce à l'aménagement d'un plateau au niveau de la médiathèque (pour traverser en sécurité).
Julie Bleunven		Places de parking école St Joseph	Les places de parking de la place de l'Europe en zone bleue seront en effet complétées de places plus facilement utilisables sur la place Jean Tanguy. Un aménagement piéton accessible (mobilités réduites et poussettes) sera réalisé.
Jean Gosselin		Risque de standardisation de l'aménagement	Pas de table rase ni copie du passé. Travail sur la colorisation des façades et bon nombre de réalisations (sens de circulation, végétation en pied de murs...) concertées avec les habitants.
X	Brest, Plouguerneau	Pas assez d'espaces verts. Priorité des aménagements à	Adaptation des aménagements aux moyens humains. La priorité est donnée au traitement de "l'hypercentre" bourg



		revoir au profit de la liaison "Bourg / Intermarché / Mairie"	
--	--	---	--